Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260625-20260625_21-DE

CCA GGLOMÉRATION
CONCARNEAU CORNOUAILLE
Arrondissement de Quimper • Département du Finistère

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 25 JUIN 2026 **N° 20260625_21**

OBJET • Règlement budgétaire et financier

Nombre d'élus communautaires • 48
Présents • 36
Pouvoirs • 11
Votants • 47

Par convocation en date du 18 juin 2026, les membres composant le conseil communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération se sont réunis le 25 juin 2026 à l'hôtel d'Agglomération à 18h30, sous la présidence de Monsieur Olivier BELLEC, Président.

PRÉSENTS • BELLEC Olivier, BERTHOU Cathy, BLOT Jean-Louis, BRAESCU-ANDRIEU Morgane, COUILLARD Philippe, CRUAU Ludivine, DANJOU Maryse, DAUTEL Christian, EPARVIER Marie-Hélène, ESVANT Catherine, GUILLOU Claude, GUILLOU Valérie, KERHERVE Julien, LALLEMENT Dominique, LAMOUR Patrick, LE BON Thomas, LE BRIS Gilbert, LE CALVEZ Fabienne, LE CORRE Didier, LE GAILLARD Quentin, LESCA Véronique, LE PAGE Muriel, LESAGE Luc, LE BRETON Marie-Pierre, MANUSSET Sandrine, MAO Denis, MAREC Tiphaine, MARREC Gauthier, MARSAULT Aude, NIQUE Catherine, PAGNARD Guy, PATY Elena, PRIGENT Gildas, RANNOU Jacques, RAOUL Christine, ROSARIO Manon.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR • ANDRO Guénaëlle (pouvoir à C. RAOUL), CAUGANT Daniel (pouvoir à Olivier BELLEC), LE MOAL Karen (pouvoir à Jacques RANNOU), CARDUNER Didier (pouvoir à Morgane BREASCU-ANDRIEU), JAMET Marie-Thérèse (pouvoir à Aude MARSAULT), DUPUY Julie (pouvoir à T. LE BON), LE BARON René (pouvoir à J. KERHERVÉ), HELIAS Sophie (pouvoir à L. CRUAU), GUILLOU Nils (pouvoir à T. MAREC), LOUSSOUARN Michel (pouvoir à D. MAO), NAVINER Marylène (pouvoir à Dominique LALLEMENT).

ABSENTS • LE BRETON Kévin

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE • Marie-Hélène ÉPARVIER

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-242900769-20260625-20260625_21-DE

Olivier BELLEC expose que qu'un règlement budgétaire et financier est un document décrivant les procédures de la collectivité, notamment en matière de comptabilité. Il a vocation à créer un référentiel commun et une culture de gestion que les directions et les services de la collectivité peuvent s'approprier. Le règlement rappelle les normes et fige les méthodes, assurant le principe de permanence. Il permet également de répondre à certains vides juridiques, notamment en matière d'autorisation de programme et de crédit de paiement (AP/CP).

L'adoption d'un règlement budgétaire et financier doit intervenir avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'assemblée délibérante.

En tant que document de référence, le règlement a également pour finalité de facilité l'appropriation des règles par l'ensemble des acteurs (agents et élus), et de promouvoir une culture de gestion commune.

Le règlement ne se substitut en aucun cas à la législation et à la réglementation nationale en matière de finances publiques. Il a uniquement pour vocation d'en rappeler les grandes lignes, et de l'adapter lorsque cela est possible. En cas d'évolution de la législation et la règlementation en matière budgétaire et comptable qui générerait une incompatibilité ou une contradiction avec les dispositions du règlement budgétaire et financier, les nouvelles dispositions législatives ou règlementaires auront, dans tous les cas, la primauté sur celui-ci.

Le règlement peut être révisé à tout moment au cours de la mandature, par un nouveau vote de l'assemblée délibérante.

Considérant les avis favorables de la commission moyens généraux du 9 juin 2026 et du bureau communautaire du 16 juin 2026,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A 47 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre,

Le conseil communautaire :

- **Adopte** le règlement budgétaire et financier ci-annexé,
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout document en lien avec cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Concarneau, le 26 juin 2026

Signé par : Olivier BELLEC
Date : 02/07/2026
Qualité : PRESIDENT CCA